

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Delphine LUPART / Gérard LEPERE / Romuald BOUTELEUX / Stéphanie LAURENT / Philippe DELAPORTE / Christophe SERGENT / Christophe RINGARD / Philippe POUPART

Etaient absents(es) : Mickaël JACQUART, Alexandre DEMONCHY, Jean-Luc SAUVAGE, Virginie VALLIENNE, Michel SAROT

Pouvoirs : Mickaël JACQUART donne pouvoir à Christian PICARD
Michel SAROT donne pouvoir à Christophe RINGARD
Virginie VALLIENNE donne pouvoir à Stéphanie LAURENT

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 13 juin
- Délibérations :
 - ✓ Délibération pour le passage à la M 57 au 1^{er} janvier 2023
 - ✓ Délibération pour la création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet et modification du tableau des effectifs des emplois permanents
- Point sur la réunion du 15 juin avec le club de foot,
- Alignement du chemin du tour de ville
- Point sur les devis en cours : projets de travaux d'éclairage du terrain de foot, achat d'une laveuse pour la salle polyvalente
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 13 juin 2022

Approbation à l'unanimité

Délibération 19-2022 Pour le passage à la M 57 (équivalent au plan comptable dans les entreprises privées) au 1^{er} janvier 2023

Monsieur Le Maire introduit le sujet et donne ensuite la parole à la secrétaire de mairie afin qu'elle explique au conseil municipal ce qu'implique ce changement et énumère les conditions de passage à cette nomenclature.

Actuellement les communes utilisent la M14. Mais à compter du 1^{er} janvier 2024, elle sera caduque et la M 57 sera obligatoire.

Un exemple de délibération fournit par la conseillère aux décideurs locaux circule. La secrétaire de mairie y a mis du Stabilo sur les choses importantes afin de faciliter la compréhension du document aux conseillers municipaux.

Approbation à l'unanimité

Délibération 20-2022 Pour la création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet et modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur PICARD explique que la situation de la commune nécessite la création d'un emploi permanent. Il laisse la parole à la secrétaire de mairie.

Actuellement, une personne est en contrat à durée déterminée sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité. Cependant ce motif de recours n'est valable que pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois. Auparavant, l'entretien des locaux était assuré par une ATSEM. Désormais, les ATSEM sont employés par le SISCO.

La commune a donc un besoin de création de poste afin de pouvoir recruter durablement un agent pour assurer l'entretien des locaux.

La procédure de vacance d'emploi et d'offre devra être effectuée sur le site emploi territorial.

Le recrutement sera effectif au 6 septembre 2022 sous forme de contrat à durée déterminée pour 3 ans (renouvelable une fois).

Approbation à l'unanimité

Point sur la réunion du 15 juin avec le club de foot

Monsieur Le Maire revient sur le rdv en présence des responsables du club, François POLLE et Michel BERGER. Le débat tournait autour de l'amélioration de l'accueil des licenciés.

La création d'un club House est écarté.

Des travaux de rénovation des vestiaires ont été évoqués notamment concernant du carrelage anti dérapant.

Le club a demandé de la peinture afin de rénover les grilles de l'entrée ainsi qu'un éclairage supplémentaire.

Un devis a été demandé à la FDE pour un éclairage en leds.

Dans l'immédiat, seuls les buts mobiles vont être remplacés par des buts normalisés (pour la sécurité des enfants).

Les dirigeants du club ont transmis des informations concernant les subventions FAFA. Cependant, ces subventions sont attribuées sous certaines conditions notamment pour les clubs classés au niveau Fédéral.

Prochaine réunion prévue le 27 juillet à 15h au stade.

Monsieur Le Maire invite les conseillers à venir se joindre à eux.

Alignement du chemin du tour de ville

Monsieur Picard distribue à chacun un plan du lieu que Monsieur SAUVAGE a sorti.

Ce que l'on remarque, ce sont les arbres qui débordent sur le chemin.

Question : à qui sont les arbres ? Réponse : A la commune

Les arbres appartenant à la commune vont être coupés. Ceux appartenant aux administrés devront être élagués.

Un courrier sera adressé à chaque propriétaire afin qu'ils assurent cette tâche.

Achat d'une laveuse pour la salle polyvalente

Monsieur Le maire évoque le devis reçu par la société KARCHER : 3 465,27 TTC

Une démonstration aura lieu le 21 juillet à 10h30.

La fiche technique de la machine circule.

Le conseil municipal vote pour l'acceptation du devis sous réserve que l'essai soit concluant.

Informations diverses

Monsieur Le Maire informe des choses suivantes:

- ✓ 4 panneaux ont été commandés : 2 pour la rue Fernand POUPART (attention enfants), les 2 autres pour la rue d'En Bas concernant la signalisation des habitations en cas de sollicitation des services de secours.
- ✓ Signature de l'acte notarié pour l'acquisition du petit bois de l'INRAE. Il restera les frais d'entretien du bois (nettoyage, élagage...) et les frais de clôture.
- ✓ Peinture des passages piétons : la commune a été prévenue ce matin. Les travaux vont se terminer cette semaine.

Questions diverses

Ph POUPART :

Le parterre du calvaire rue du Brasseur a vraiment besoin d'être entretenu (très hautes herbes non fauchées qui poussent dans les cailloux). Monsieur Picard va se mettre en relation avec le maire d'Athies car cette parcelle appartient à cette commune.

Quand les panneaux électoraux vont-ils être enlevés ? Réponses : le démontage est prévu mardi 5 au matin.

Demande d'étudier la possibilité d'installer un ralentisseur sorti de la rue Fernand Poupard vers la direction RD 44.

D. LUPART :

Dans notre propagande électorale, avons-nous parlé de la piste cyclable qui va de Mons à Estrées ? Réponse : ce projet était celui de l'ancien conseil.

S. LAURENT :

La commune a reçu un courrier de Monsieur OBLIN concernant la salle polyvalente. L'adjointe procède à la lecture de cette lettre retraçant la chronologie.

En parallèle, Madame LAURENT a recontacté l'ARS qui lui a transmis les coordonnées de cabinet d'acousticiens afin de relancer les études sur les nuisances sonores.

Bilan du V85 (comptage circulation et vitesse) a été obtenu et en septembre le Conseil Départemental viendra nous interpréter les résultats.

La commune étudie des solutions afin de faire ralentir les véhicules.

Les administrés ont fait remonter que les élus devraient respecter les conditions de tonte qu'ils imposent aux habitants.

Les autres questions concernaient le comité des fêtes, elles ont donc été relayées aux personnes concernées.

P DELAPORTE :

La société GPEV a été recontactée afin de nous fournir un devis réactualisé concernant la réfection des trottoirs ainsi que l'évacuation des eaux fluviales.

En l'absence d'information concernant les possibilités de subventions octroyées par les différents financeurs, les travaux n'avaient pas été démarrés.

La région a répondu au courrier de Monsieur Le Maire concernant les demandes de subvention. Malheureusement une réponse ne sera pas connue dans l'immédiat. En effet, les débats concernant la nouvelle politique d'aide au territoire commencent seulement début du 2^{ème} semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35



P. O. de lae quart




POMMEL SAGOT


pet valonne
